

23 octobre 2026

LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE : N'ACCEPTONS PAS L'INACCEPTABLE !

LA VIOLENCE NE DOIT
PAS ÊTRE BANALISÉE : CE
N'EST JAMAIS « NORMAL
» DE SUBIR DE LA
VIOLENCE.

LA VIOLENCE NE SE RÈGLE
PAS SEULE, ELLE
PROGRESSE, ELLE DOIT
ÊTRE DÉNONCÉE ET PRISE
EN CHARGE.

LES DIRECTIONS DOIVENT SOUTENIR LEURS EMPLOYÉS
EN CAS DE VIOLENCE.



IL EST IMPORTANT DE DÉCLARER LES GESTES DE
VIOLENCE (REPLIR LE REGISTRE D'INCIDENT ET
D'ACCIDENT DU CSSRDN). AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER!

Nous vous encourageons à prendre connaissance de ce document
du gouvernement pour les mesures à mettre en place avant, pendant
et après un acte de violence : [Document synthèse du guide pratique
d'accompagnement concernant la prévention et la prise en charge](#)